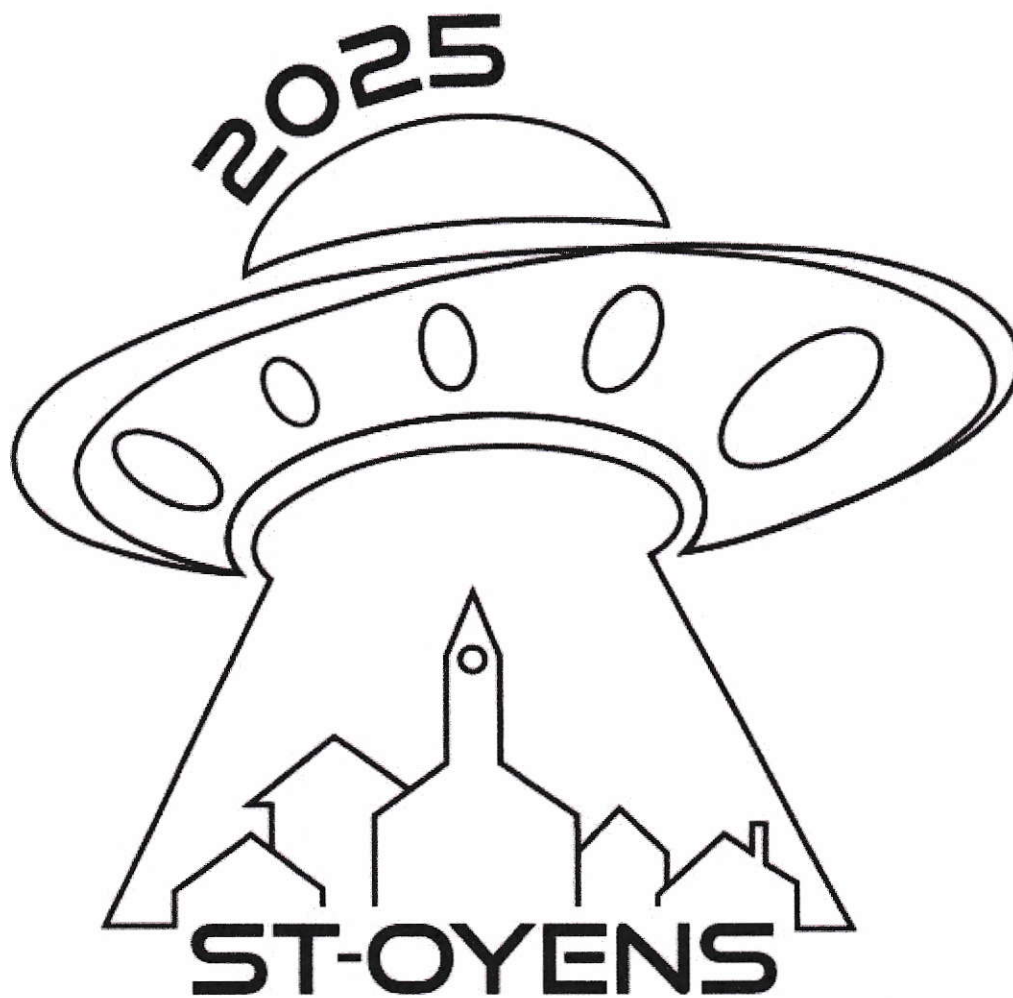


PLAN DE TIR



Tirs du 71^e Giron des Jeunesses de l'Aubonne

Stand de tir de St-Oyens

Dispositions générales

1.1. Principes

En prenant part au Tir du 71ème Giron des Jeunesses de l'Aubonne, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir. Le mot « tireur » désigne indistinctement un homme ou une femme.

1.2. Lieu, dates et heures des tirs et ouverture du bureau

Les tirs auront lieu au stand de tir de St-Oyens, les :

- Vendredi 13 juin 2025 de 16h00 à 19h30
- Samedi 14 juin 2025 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Dimanche 15 juin 2025 de 8h00 à 12h00
- Vendredi 20 juin 2025 de 16h00 à 19h30
- Samedi 21 juin 2025 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Dimanche 22 juin 2025 de 8h00 à 12h00

Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs, aucun livret ne sera distribué 30 minutes avant la fin des tirs.

1.3. Inscriptions

A l'avance, par l'intermédiaire des sociétés.

1.4. Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions (médailles ou cartes couronnes (c.c.)) seront remises sur place aux ayants droit.

Les autres prix seront remis lors de la partie officielle, le dimanche de la fête du Giron, soit le 13 juillet 2025 à St-Oyens.

1.5. Nombre de cibles

5 cibles électroniques de type SIUS.

1.6. Livret de tir

Il est obligatoire pour tous les participants que les feuilles de stand soient présentées au bureau, après le tir, pour contrôle.

Prix du livret : CHF 5.-, taxe de sport comprise (sans les passes) non-remboursable.

1.7. Participants

Le tir est ouvert à toutes et tous dès l'âge de 13 ans, ainsi qu'aux membres des sociétés de Jeunesse de l'Aubonne, des sociétés de Jeunesse invitées, aux sociétés locales ou autres sociétés.

Les tireurs âgés de 13 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent, ou d'un moniteur.

1.8. Munition

Seule est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée sur place. Le prix de la cartouche est de CHF 0.35, taxe de sport comprise, son prix est inclus dans le prix des passes. Les douilles restent propriété des organisateurs.

1.9. Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises. Elles devront être conformes aux normes de la FST, ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés.

Il est interdit de transporter dans le stand, ou de laisser au râtelier, une arme chargée. Aucune housse ne sera tolérée dans le stand. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou le matériel perdus ou endommagés.

1.10. Sécurité

- Sur la place de tir, autour et dans le stand, toutes les armes devront être sans magasin, culasses ouvertes (pour le mousqueton et Fass 90) et assurées.
- Un contrôle de la sécurité de l'arme sera effectué à l'entrée du stand.
- Toutes les cartouches distribuées doivent être tirées ou restituées au bureau de tir.
- Toute personne en état d'ébriété sera interdite de tir. Cette décision revient aux responsables des tirs (comité du Giron 2025) et celle-ci est irrévocable.

○ Déroulement et règles de tir

Le tir est conforme aux prescriptions de tir FST pour le fusil (RTSp). Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs.

○ Assurances

Tous les tireurs et personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'Assurance USS. Tous les assurés renoncent à l'avance à toute indemnité non couverte par l'USS.

2. Cibles

2.1. Passe « Exercice »

Armes:	Selon point 1.9 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A à 10 points
Nombre de coups :	5 coups cpc ; sans limite de temps, interruption à volonté.
Position :	Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.
Prix de la passe :	5.-
Rachat :	illimité

2.2. Passe « Giron » - Constellation

Armes:	Selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A à 10 points
Nombre de coups :	10 coups cpc ; sans limite de temps
Position :	Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.
Prix de la passe :	17.-
Rachat :	aucun
Classement :	Voir point 3 du présent plan de tir
Remarque :	Passe réservée et obligatoire pour tous les membres des sociétés de Jeunesses.

2.3. Passe « Individuel » - Astronaute

Armes:	Selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A à 10 points
Nombre de coups :	6 coups cpc ; 4 coups en série, sans limite de temps
Position :	Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.
Prix de la passe :	17.-
Rachat :	aucun
Classement :	Voir point 3 du présent plan de tir
Remarque :	Passe réservée pour tous les membres des sociétés de Jeunesses.

2.4. Passe « Médaille » - Etoile

Armes:	Selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A à 10 points
Nombre de coups :	5 coups cpc ; 3 en série ; sans limite de temps
Position :	Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.
Prix de la passe :	17.-
Rachat :	illimité, 12.-
Classement :	Voir point 3 du présent plan de tir
Remarque :	Médaille ou c.c. à 12.-- CHF à 63 points pour les membres d'une société de Jeunesse ; à 68 points pour tous les autres, sans distinction d'âge.

2.5. Passe « Anciens » - Pluton

Armes:	Selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A à 10 points
Nombre de coups :	6 coups cpc ; 4 coups en série, sans limite de temps
Position :	Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.
Prix de la passe :	17.-
Rachat :	aucun
Classement :	Voir point 3 du présent plan de tir
Remarque :	Passe obligatoire pour les anciens et les non-membres des sociétés de Jeunesses.

2.6. Passe « Groupe Anciens » - Saturne

Armes:	Selon point 1.9 et 1.10 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A à 100 points
Nombre de coups :	5 coups cpc ; sans limite de temps
Position :	Mousqueton : couché sans appui, appuyé ou sur bipied ; Fass 57 et Fass 90 : sur appui réglementaire.
Prix de la passe :	17.-
Rachat :	aucun
Classement :	Voir point 3 du présent plan de tir

3. Classements et prix

Les classements, ainsi que les prix, seront établis selon les articles 5 et suivants du « Règlement du tir à 300m » du Giron des Jeunesses de l'Aubonne du 28 avril 2024.

4. Dispositions finales

Toutes les dispositions qui ne figurent pas dans le présent plan de tir relèvent du Comité d'organisation du 71^e Giron de l'Aubonne à St-Oyens.

Lu et approuvé à St-Oyens, le 28 mars 2025.

Présidente d'organisation	Responsable des tirs	Président de la Société de tir
 Lauranne Desarzens Giron de l'Aubonne 2025	 Pascal Desarzens Giron de l'Aubonne 2025	 Stéphane Felder Tir Sportif St-Oyens